

## **Séance du lundi 22 juin 2015**

L'an deux mil quinze, le vingt-deux juin à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur EVRARD Jean-Marc, Maire.

### **Membres présents :**

Mr EVRARD Jean-Marc, Mr GERMAIN Sylvain, Mme TROLLE Annie, Mr LECOINTE Daniel, Mr LAMOISE Jean-Claude, Mr MULLIEZ Vianney, Mr GSCHWIND Henri, Mme DELATTRE Corinne, Mme DELORMEL Brigitte, Mr CNUDDE Philippe, Mme BALLU Martine, Mr HERMENT Maurice, Mr VAN DAELE Patrick

### **Membres absents :**

- Mr PILLON Alexandre
- Mme RUCQUOY Cydalia (pouvoir à Mr Evrard)

### **ORDRE DU JOUR :**

- ↪ Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- ↪ Désignation d'un secrétaire de séance
- ↪ Recensement 2016 : nomination du coordinateur communal et des agents recenseurs
- ↪ Délibération éoliennes
- ↪ Emprunt budget eau
- ↪ Non valeur budget eau
- ↪ Délibération salle des sports (attribution marché)
- ↪ Demande de subvention SDIS
- ↪ Questions diverses.

Discussion des points de l'ordre du jour et vote sur chaque point



### **A – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le Procès-Verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **B – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Sylvain GERMAIN se propose comme secrétaire de séance et est élu à l'unanimité des membres présents et représentés (14 voix POUR).

## **C – RECENSEMENT 2016 : NOMINATION DU COORDONATEUR COMMUNAL ET DES AGENTS RECENSEURS**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil qu'en prévision du recensement de 2016 il convient de désigner un coordonateur communal ainsi que deux agents recenseurs.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident de nommer :

- ✓ au poste de coordonnateur communal Madame Annie Trolle, à la majorité des membres présents et représentés (13 voix POUR, 1 abstention).
- ✓ Comme agents recenseurs, Mesdames Nathalie Rançon et Béatrice Verglas si celles-ci donnent leur accord à la majorité des membres présents et représentés (13 voix POUR, 1 abstention).

## **D – DELIBERATION EOLIENNES**

Messieurs Cnudde, Van Daele et Mulliez, possiblement intéressés par le projet quittent la salle du conseil.

Au cours des derniers mois, deux sociétés ont présenté un projet de densification du parc éolien existant. Cette densification interviendrait entre les deux lignes déjà implantées.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents et représentés (11 Voix POUR) de poursuivre avec la société Kalista Energie le projet de densification du parc éolien et lui demande de prendre contact avec les exploitants et propriétaires terriens concernés.

Retour de Messieurs Cnudde, Van Daele et Mulliez.

## **E – EMPRUNT POUR TRAVAUX SUR LE RESEAU D’EAU**

Les Rapports sur le Prix et la Qualité du Service de l’eau de 2013 et 2014 donnaient un coefficient de rendement de notre réseau d’adduction d’eau potable de l’ordre de 50%. Depuis deux mois environ, il semble que ce rendement ait encore baissé au vu des relevés des compteurs du puits et du château d’eau. Il est capital pour la commune de poursuivre les travaux sur le réseau.

Les prochains travaux viseront à supprimer l’une des trois canalisations situées entre la route de Paillart et la route de Saint Sauveur.

Un emprunt de 102.000 euros dont les annuités seraient compensées par une augmentation modérée du prix de l’eau permettrait de réaliser deux importantes tranches de travaux. A l’heure actuelle, la Caisse d’Epargne propose aux collectivités un prêt à taux variable égal au taux du livret A + 0,5% sur une durée de 20 ans maximum.

Ce projet sera rediscuté lors d’un prochain conseil avec notamment une étude comparative avec un taux fixe et avec des simulations sur plusieurs durées de remboursement.

## **F – NON-VALEUR SUR LE BUDGET EAU**

La commission eau, sur proposition de la trésorerie, a décidé de soumettre à l’approbation du conseil des non-valeurs sur le budget eau pour un montant global de 49,09 € (surendettement, créances minimales, insuffisance d’actif).

Le Conseil approuve à l’unanimité des membres présents et représentés (14 voix POUR), l’inscription en non valeurs pour un montant de 49,09 € (quarante-neuf euros et neuf cents).

## **G – DELIBERATION SALLE DES SPORTS**

La commission Appel d’Offres s’est réunie le samedi 6 juin suite à l’appel d’offres pour le confortement du soubassement de la salle des sports. Une seule offre est parvenue à la mairie, celle-ci répondait en tout point au cahier des Clauses Techniques. La commission propose donc au Conseil Municipal de confier à l’entreprise URETEK France les travaux de confortement du soubassement de la salle des sports pour la somme de 50360 € HT (cinquante mille trois cent soixante euros HT).

Après délibération, les membres du Conseil décident, à l’unanimité des membres présents et représentés (14 voix POUR) de retenir l’entreprise URETEK France pour le marché du confortement du soubassement de la salle des sports.

## **H – DEMANDE DE SUBVENTION AU SDIS 60**

L'achat du Véhicule de Première Intervention auprès de la commune d'Ouzouer sur Trézée se poursuit, suite à la mise aux enchères de ce véhicule. De petits travaux de mise aux normes (feux de pénétration, sirène 2 tons, gyrophare) sont nécessaires. L'achat et la mise aux normes s'élèvent à un total de 6106,32 €

Après délibération, les membres du Conseil décident à l'unanimité des membres présents et représentés (14 voix POUR) de solliciter auprès du SDIS 60 la subvention la plus élevée possible pour l'acquisition et la mise aux normes du Véhicule de Première Intervention.

## **I - QUESTIONS DIVERSES**

1/ Les travaux de branchement plomb et de changement des compteurs de la rue de l'usine sont terminés. Le bon fonctionnement des vannes de secteur ont permis de réaliser ces travaux avec une seule coupure d'eau ayant duré moins d'une heure. Une petite fuite a été retrouvée qui n'explique pas notre faible coefficient de rendement actuel.

2/ Marquage des jeux dans la cour de l'école : en première partie d'année, les élèves de la classe de Monsieur Prévot ont travaillé sur de nouveaux marquages de jeux pour la cour de récréation. Les élus ont procédé au positionnement des différents éléments, puis les employés municipaux ont mis en peinture durant les vacances de Pâques.

3/ Le PEDT (Projet Educatif Territorial), nécessaire pour obtenir la pérennisation du fond d'amorçage des nouveaux temps périscolaires, a été validé. Monsieur le maire remercie Monsieur Germain qui s'est attelé à cette tâche.

4/ Monsieur le maire remercie également Madame Delattre qui s'est occupée de faire signer l'ensemble des exploitants agricoles situés dans le périmètre de captage du puits.

5/ Effectifs de l'école : l'ouverture d'une Très Petite Section (TPS) (2 ans) a été validée par l'Education Nationale. Huit enfants sont déjà inscrits dans ce niveau. Afin d'équilibrer les effectifs, une nouvelle répartition des enfants a été retenue :

- Une classe de très petite section et petite section en maternelle
- Une classe de moyenne section et grande section
- Une classe de CP - CE1
- Une classe de CE2 – CM1 – CM2, l'un de ces niveaux comptant quatre élèves.

Par cette action, les effectifs prévisionnels de l'école seraient de 94 élèves l'an prochain.

6/ Monsieur le maire a contacté Monsieur Maton du BRGM afin d'obtenir un nouveau chiffrage pour l'étude géophysique, suite à la redéfinition du périmètre de cette étude par la commission urbanisme. Monsieur Maton a demandé à prendre connaissance des études antérieures effectuées par le CETE suite à l'effondrement de 2004. Monsieur le maire s'est rapproché du CEREMA (successeur du CETE) et de l'INERIS, chacun de ces deux organismes devant logiquement avoir au minimum une copie de ces travaux dans leurs archives.

7/ Un administré est venu en mairie afin de savoir pourquoi les bases imposables des propriétés bâties n'avaient pas bougé suite à l'effondrement de 2004. En effet, les valeurs des propriétés ont diminué et cette diminution ne s'est pas accompagnée d'une minoration des impôts locaux. Monsieur le maire procède à un tour de table afin que chacun puisse donner son avis. Il ressort de l'avis général que si la demande est logique, il n'en demeure pas moins vrai qu'une diminution des bases fiscales entraînerait un important manque à gagner pour la commune dans un moment où la baisse des dotations est difficilement supportable pour les budgets communaux.

8/ Un DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) concernant la réfection de la bande de roulement au niveau de la rue de la Commanderie. Ces travaux financés par le Conseil Départemental pour un montant de 50.000 € débuteront à la mi-juillet.

9/ Le Conseil Départemental met en place un « pass permis citoyen » pour les jeunes du département qui pourront solliciter une aide d'environ 600 € pour passer leur permis, en contrepartie d'environ 70 heures passées à travailler au sein d'une collectivité. Monsieur le maire indique qu'il a donné son accord à cette opération dans les strictes limites des possibilités d'accueil de la commune.

10/ L'entreprise Carlier-Beaudoin qui a été retenue pour la réfection du chéneau de la mairie débutera son intervention la première semaine d'août en commençant par le péricolaire. Elle poursuivra début septembre si le travail n'est pas terminé.

11/ La kermesse de l'école aura lieu le samedi 27 juin de 14 à 17 heures.

12/ Concernant le terrain servant de stockage à des véhicules hors d'usage, les services de l'Etat ont indiqué très clairement que ce terrain ne pouvait servir de fourrière, celle-ci étant domiciliée à Breteuil. En conséquence, Monsieur le maire va poursuivre la procédure indiquée par l'UMO.

13/ Travaux des membres du Conseil : Monsieur le maire rappelle que pour chaque commission a été élu un vice-président et qu'il souhaite que les vice-présidents prennent un peu plus d'initiatives, que ce soit pour les travaux des commissions ou pour leurs convocations. Il serait bon d'avancer rapidement sur

- le bulletin municipal pour lequel une première maquette est réalisée,

- l'inventaire pour lequel un premier travail concernant les terres a été réalisé par Monsieur Mulliez.
- le nouveau Plan Communal de Sauvegarde que Monsieur le Maire souhaite faire approuver lors du prochain conseil.

14/ La CCVBN organise un groupement d'achats pour le contrôle des installations sportives. Ce contrôle est nécessaire pour les paniers de basket de la salle des sports. Le conseil est favorable pour participer à ce groupement.

15/ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la possibilité d'acquérir tout ou partie d'une propriété, ce qui pourrait avoir un sens pour l'avenir du village. La réflexion est en cours.

16/ Le tracteur qui avait été prêté à la commune est tombé définitivement en panne. Monsieur Van Daele est à la recherche d'une solution pour terminer l'actuelle saison de tonte.

17/ Madame Chauvart a trouvé un poste à mi-temps à proximité immédiate de son nouveau domicile à compter du 1<sup>er</sup> septembre. A compter de cette date, elle ne sera donc plus que 17 heures par semaine à Esquennoy. Il conviendra donc de redéfinir de nouveaux horaires d'ouverture de la mairie pour la rentrée de septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 10.

